

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue à la salle publique du Centre administratif, sise au 36, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi, le 30 octobre 2018 à 19 h 30, sous la présidence de Madame Liz S. Gagné, à laquelle tous les membres du Conseil ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la Loi sur l'instruction publique.

Ouverture de la session et constatation des présences

Sont présents, présentes, outre la présidente, madame Liz S. Gagné :

Les commissaires :

M ^{mes}	Dany Côté Hélène De Champlain Sonia Desgagné Diane Durand France Gagné Ruth Gagnon Diane Gauthier	MM.	Bruno Gagnon Josey Lacognata Marc Larocque Jean-Claude Martel
------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----	------------------------------------------------------------------------

Commissaires-parents :

M ^{mes}	Annick Larouche Caroline Tremblay	MM.	Gaétan Gagnon Robert Tremblay
------------------	--------------------------------------	-----	----------------------------------

Sont également présents :

M ^{mes}	Johanne Allard, directrice générale par intérim Denyse Blanchet, accompagnatrice nommée par le MEES Catherine Gagné, directrice par intérim Audrey Lavoie, directrice par intérim Sarah Tremblay, secrétaire générale	MM.	Paul Lalancette, directeur Jocelyn Ouellet, directeur Jean-François Pressé, directeur général adjoint Nicolas Savard, directeur
------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Absence :

M. Jimmy Tremblay

CC-2018-410

Vérification du quorum et mot de bienvenue

Le quorum étant atteint, Madame la présidente souhaite la bienvenue à tous.

CC-2018-411

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M^{me} Diane Durand et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour avec l'ajout des sujets suivants:

3.3 - Éducation inclusive;
7.6 - Motion de félicitations.

ADOPTÉE

CC-2018-412

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018

Il est proposé par M. Gaétan Gagnon et résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018 tel que déposé.

ADOPTÉE

CC-2018-413

M. Jean-François Harvey, représentant d'un groupe de parents du programme Excellence

M. Jean-François Harvey, représentant d'un groupe de parents du programme Excellence, s'adresse aux membres du conseil afin de les sensibiliser sur la problématique relative au transport scolaire pour les élèves ne provenant pas du bassin de l'école de L'Odysée puisque ledit programme n'est pas reconnu comme étant un programme « Commission scolaire ».

De plus, M. Harvey mentionne que ces jeunes, qui débutent leur parcours dans cette concentration, n'étant pas dans le secteur, sont susceptibles d'être rejetés du programme au cours de leurs études en raison de l'épuration des inscriptions qui se produit généralement dès le troisième secondaire. Il termine en demandant aux commissaires de revoir leur position quant à la reconnaissance du programme Excellence de l'école de L'Odysée.

CC-2018-414

Déploiement du programme d'éducation à la sexualité

À compter de cette année, à la demande du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, l'éducation à la sexualité dans les écoles sera obligatoire pour tous les élèves du primaire et du secondaire.

Pour ce faire, une séance d'information aux enseignants a été réalisée dans toutes les écoles. Une collaboration entre différents partenaires, CIUSSS et organismes communautaires a permis de faire un bon arrimage, afin de bien planifier la formation aux enseignants et d'assurer un certain support dans les écoles. Une conseillère pédagogique, ainsi qu'une sexologue embauchée récemment sont responsables de ces formations et du soutien dans les milieux.

De plus, les parents seront également informés par le biais de documents d'information conçus spécifiquement pour eux par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Aussi, deux rencontres d'information se tiendront en novembre prochain, une pour le secteur Chicoutimi/Chicoutimi-Nord le 6 novembre à l'auditorium de l'Odysée/Lafontaine, et l'autre pour le secteur La Baie/Bas-Saguenay le 13 novembre à l'auditorium de l'école des Grandes-Marées. Ces rencontres auront pour but de présenter globalement les contenus de l'éducation à la sexualité et répondre aux questionnements et préoccupations des parents.

CC-2018-415

Entérinement du protocole d'entente Sport-études hockey - Benjamin division 1

Depuis plusieurs années, l'école de l'Odysée offre le programme Sport-études hockey avec l'organisme Mustangs Hockey dans les catégories cadet et juvénile. Par contre, de nouvelles exigences du Réseau du Sport du Québec (RSEQ) ont poussé la direction de l'école à entreprendre des discussions avec les différents organismes au dossier du hockey scolaire afin d'implanter une équipe supplémentaire de catégorie benjamin, division 1, pour l'année scolaire 2018-2019.

Puisque les discussions entourant le protocole se sont conclues tardivement et que le camp de sélection devait être mis sur pied au courant de la période estivale, la présidente ainsi que le directeur général par intérim se devaient de prendre une décision rapidement afin que le programme puisse débuter en septembre 2018.

Par ailleurs, la signature de cette entente permettait d'élargir l'offre et de contrer l'exode de la clientèle.

CONSIDÉRANT les nouvelles orientations d’Hockey Québec et du Réseau du Sport du Québec;

CONSIDÉRANT que le programme Sport-études de la Commission scolaire offre le programme hockey avec l’organisme Mustang Hockey;

CONSIDÉRANT le souhait de l’école de L’Odyssée et de l’Association du hockey mineur de Saguenay d’offrir à sa clientèle une proposition de hockey scolaire division 1, sur le territoire;

CONSIDÉRANT l’importance d’offrir un éventail de possibilités à notre clientèle, dans le cadre du programme Sport-études;

**Il est proposé par M^{me} Ruth Gagnon
et résolu :**

D’ENTÉRINER la décision de signature dudit protocole d’entente par la présidente et par le directeur général par intérim avec Ville de Saguenay, l’Association de hockey mineur de Saguenay et Hockey Saguenay-Lac-St-Jean, pour une durée d’une année, soit jusqu’au 30 juin 2019.

ADOPTÉE

CC-2018-416
Éducation inclusive

M. Gaétan Gagnon informe que le Conseil supérieur de l’éducation a publié dernièrement des recommandations relativement à l’éducation inclusive. La directrice des Services éducatifs jeunes par intérim mentionne que la Commission scolaire est bien aux faits de ces dernières publications et qu’un comité est d’ailleurs en action afin d’analyser ces recommandations et d’en établir les bases pour notre organisation.

CC-2018-417
*Adoption du rapport
financier 2017-2018*

Selon les articles 286 et 287 de la Loi sur l’instruction publique, le rapport financier pour l’année financière terminée le 30 juin 2018 doit être présenté et approuvé par le conseil des commissaires. De ce fait, les vérificateurs externes de la firme Mallette S.E.N.C.R.L. ont une présentation du rapport de l’auditeur, précédé de celle de la direction du service des ressources financières sur le rapport financier.

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 286 et 287 de la Loi sur l’instruction publique concernant la production du rapport financier annuel;

CONSIDÉRANT que le Comité de vérification a, lors de la séance du 22 octobre 2018, rencontré l’auditeur indépendant et pris connaissance des résultats de l’audit, reçu le document Rapport financier au 30 juin 2018, assisté à une présentation sommaire, questionné certains éléments et recommandé l’«approbation» des états financiers audités;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de vérification;

**Il est proposé par M^{me} France Gagné
et résolu :**

D’ACCEPTER le dépôt du rapport financier de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay pour l’année financière terminée le 30 juin 2018.

ADOPTÉE

CC-2018-418
*Arrérage de taxes
scolaires*

Comme à chaque année, selon les articles 339 et 340 de la Loi sur l’instruction publique, la liste des propriétaires ayant des arrérages de taxes

en date du 31 octobre doit être présentée et adoptée par les membres du Conseil des commissaires.

CONSIDÉRANT les articles 339 et 340 de la Loi sur l'instruction publique, à l'effet de dresser et de faire approuver par le Conseil des commissaires un état de taxes scolaires qui restent dues par les propriétaires;

CONSIDÉRANT que cet état a été dressé par la direction du Service des ressources financières et qu'il est disponible pour toute information;

CONSIDÉRANT que cet état montre que 921 propriétaires ont des arrérages de taxes pour les deuxièmes et troisièmes années consécutives pour un montant de 1 152 373\$ en date du 31 octobre 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de vérification;

**Il est proposé par M. Jean-Claude Martel
et résolu :**

D'APPROUVER la liste des propriétaires ayant des arrérages de taxes scolaires en date du 31 octobre 2018 et de mandater la direction du Service des ressources financières afin qu'elle procède à la perception de ces taxes qui restent dues, en collaboration s'il y a lieu, avec la MRC du Fjord-du-Saguenay et les municipalités.

ADOPTÉE

CC-2018-419

Régime d'emprunt à long terme

La Commission scolaire des Rives-du-Saguenay doit instituer un régime d'emprunt à long terme valide jusqu'au 30 septembre 2019 lui permettant d'emprunter auprès du Ministre des finances afin de financer ses dépenses d'investissement.

CONSIDÉRANT, que conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A 6.001), la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2019, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 24 555 000\$;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

CONSIDÉRANT que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 27 septembre 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de vérification;

**Il est proposé par M^{me} Diane Durand
et résolu :**

1. **QU'**un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2019, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 24 555 000 \$, soit institué;

2. **QUE** les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :

a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de quinze mois s'étendant du 1^{er} juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;

b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;

c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre;

3. **QU'**aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;

4. **QU'**en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :

e) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

f) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

g) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et

h) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.

5. **QUE** l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;

6. **QUE** l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

- La présidente; ou
- La directrice générale;
- Le directeur général adjoint; ou
- Le directeur des ressources financières;

de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière et le billet, à consentir à toute clause et

garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

7. **QUE**, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

ADOPTÉE

CC-2018-420

Octroi de contrat /
Entretien des ascenseurs
et monte-charges

Le contrat de trois ans pour l'entretien des ascenseurs et des monte-charges arrivera à échéance le 30 novembre 2018. Ce faisant, un appel d'offres a été lancé pour l'octroi d'un nouveau contrat pour la prochaine année avec possibilité de renouvellement, et ce, une année à la fois pour un maximum de deux années supplémentaires.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé le 20 septembre 2018;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 4 octobre 2018;

CONSIDÉRANT que tous les ascenseurs et monte-charges doivent être entretenus conformément aux règlements en vigueur aux dispositions de l'article c8.6.12 du Code national du bâtiment;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité des services des ressources matérielles et informationnelles;

**Il est proposé par M^{me} Sonia Desgagné
et résolu :**

D'ACCORDER le contrat d'entretien des ascenseurs et monte-charges de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay pour la période du 1^{er} décembre 2018 au 30 novembre 2019 avec possibilité de renouvellement, et ce, une année à la fois pour un maximum de deux années supplémentaires, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Kone pour un montant de 60 192 \$ avant taxes (si les deux années de renouvellement sont utilisées).

ADOPTÉE

CC-2018-421

Octroi de contrat /
Nettoyage des
chaudières et des
fournaises dans certains
établissements de la
CSRS

Un appel d'offres a été lancé pour l'octroi d'un contrat annuel de nettoyage en y ajoutant une demande de taux horaire pour effectuer les réparations, au besoin.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation lancé le 17 septembre 2018;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 5 octobre 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des Services des ressources matérielles et informationnelles;

**Il est proposé par M^{me} Diane Gauthier
et résolu :**

D'ACCORDER le contrat pour les travaux de nettoyage des chaudières et des fournaies dans certains établissements de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pro Combustion pour la période du 1^{er} novembre 2018 au 30 septembre 2019 pour un montant de 66 950 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

CC-2018-422

*Autorisation de signature
/ Bail CPE Le tournesol
du Fjord à l'école Saint-
Félix*

Comme le bail arrive à échéance, des discussions ont eu lieu avec la direction du CPE. Cet organisme public doit signer un bail d'un minimum de cinq ans pour le renouvellement de son permis.

CONSIDÉRANT que le bail du CPE Le tournesol du Fjord arrive à échéance;

CONSIDÉRANT la volonté des deux parties de procéder au renouvellement de ce bail;

CONSIDÉRANT l'article 93 de la Loi sur l'instruction publique stipulant que le conseil d'établissement approuve l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école;

CONSIDÉRANT l'article 10.10.B du chapitre S-4.1.1 r.2 du règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance qui stipule que la durée minimale du bail d'un CPE doit être de 5 ans;

CONSIDÉRANT la résolution CE-2018-2019-10 du conseil d'établissement de l'école Saint-Félix acceptant le renouvellement du bail de location à intervenir entre la Commission scolaire et le CPE Le tournesol du Fjord;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des Services des ressources matérielles et informationnelles;

**Il est proposé par M^{me} Diane Durand
et résolu :**

DE PROCÉDER au renouvellement du bail du CPE Le tournesol du Fjord à l'école Saint-Félix, et ce, pour une période de 5 ans, soit du 1^{er} décembre 2018 au 30 novembre 2023.

ADOPTÉE

CC-2018-423

*Autorisation de signature
/ Bail CPE La planète à
mars à l'école Du Vallon*

Comme le bail arrive à échéance, des discussions ont eu lieu avec la direction du CPE. Cet organisme public doit signer un bail d'un minimum de cinq ans pour le renouvellement de son permis.

CONSIDÉRANT que le bail du CPE Planète à mars arrive à échéance;

CONSIDÉRANT la volonté des deux parties de procéder au renouvellement de ce bail;

CONSIDÉRANT l'article 93 de la Loi sur l'instruction publique stipulant que le conseil d'établissement approuve l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école;

CONSIDÉRANT l'article 10.10.B du chapitre S-4.1.1 r.2 du règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance qui stipule que la durée minimale du bail d'un CPE doit être de 5 ans;

CONSIDÉRANT la résolution CE-2018-38.5 du conseil d'établissement de l'école Du Vallon acceptant le renouvellement du bail de location à intervenir entre la Commission scolaire et le CPE Planète à mars;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des Services des ressources matérielles et informationnelles;

**Il est proposé par M^{me} Dany Côté
et résolu :**

DE PROCÉDER au renouvellement du bail du CPE Planète à mars à l'école Du Vallon, et ce, pour une période de 5 ans, soit du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2023.

ADOPTÉE

CC-2018-424

*Autorisation de signature
/ Bail CPE Les petits
cailloux au pavillon
Laure-Conan*

Comme le bail arrive à échéance, des discussions ont eu lieu avec la direction du CPE. Cet organisme public doit signer un bail d'un minimum de cinq ans pour le renouvellement de son permis.

CONSIDÉRANT que le bail du CPE Les petits cailloux arrive à échéance;

CONSIDÉRANT la volonté des deux parties de procéder au renouvellement de ce bail;

CONSIDÉRANT l'article 93 de la Loi sur l'instruction publique stipulant que le conseil d'établissement approuve l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école;

CONSIDÉRANT l'article 10.10.B du chapitre S-4.1.1 r.2 du règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance qui stipule que la durée minimale du bail d'un CPE doit être de 5 ans;

CONSIDÉRANT la résolution CE-2018-2019-01 du conseil d'établissement du CFP du Fjord, pavillon Laure-Conan acceptant le renouvellement du bail de location à intervenir entre la Commission scolaire et le CPE Les petits cailloux;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des Services des ressources matérielles et informationnelles;

**Il est proposé par M^{me} Annick Larouche
et résolu :**

DE PROCÉDER au renouvellement du bail du CPE Les petits cailloux au pavillon Laure-Conan, et ce, pour une période de 5 ans, soit du 1^{er} décembre 2018 au 30 novembre 2023.

ADOPTÉE

CC-2018-425

*Nomination de la
direction du Service des
ressources financières*

Ayant aucun titulaire pour le poste de direction au Service des ressources financières et dans le but d'apporter une stabilité audit service, le Service des ressources humaines s'est assuré de mettre en place les suivis appropriés afin de combler le poste vacant.

CONSIDÉRANT la vacance du poste de direction au Service des ressources financières;

CONSIDÉRANT la structure administrative 2018-2019 de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT le résultat de l'affichage n° 08-2018-10;

CONSIDÉRANT la tenue d'un comité de sélection le 25 septembre 2018;

CONSIDÉRANT que la personne répond aux qualifications et exigences particulières du poste visé;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de sélection;

**Il est proposé par M. Jean-Claude Martel
et résolu :**

DE PROCÉDER à la nomination de M. Jean-François Leblanc, au poste régulier temps plein de direction du Service des ressources financières, pour une entrée en fonction prévue le ou vers le 5 novembre 2018.

ADOPTÉE

CC-2018-426

*Nomination d'une
direction adjointe EHDAA
aux Services éducatifs
jeunes*

Suite à la nomination de M^{me} Catherine Gagné à titre de directrice par intérim des Services éducatifs jeunes, le Service des ressources humaines se devait de mettre en place les suivis appropriés afin de combler le remplacement de M^{me} Gagné au poste de directrice adjointe EHDAA des Services éducatifs jeunes.

CONSIDÉRANT la nomination de M^{me} Catherine Gagné à titre de direction des Services éducatifs jeunes par intérim, résolution n° CC-2018-386;

CONSIDÉRANT la structure administrative 2018-2019 de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT le résultat de l'affichage n° 09-2018-22;

CONSIDÉRANT la tenue d'un comité de sélection le 19 octobre 2018;

CONSIDÉRANT que la personne répond aux qualifications et exigences particulières du poste visé;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de sélection;

**Il est proposé par M. Marc Larocque
et résolu :**

DE PROCÉDER à la nomination de M^{me} Karyne Thibodeau au poste temps plein par intérim d'une durée d'un an avec possibilité de prolongation de direction adjointe EHDAA des Services éducatifs jeunes, pour une entrée en fonction prévue le ou vers le 5 novembre 2018.

ADOPTÉE

CC-2018-427

*Nomination d'un agent
de soutien régional -
Climat sain,
bienveillance, violence et
intimidation*

Dans le cadre du Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école « La violence à l'école : ça vaut le coup d'agir ensemble. », les commissions scolaires de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont procédé à la recherche d'un agent(e) de soutien régional pour la poursuite de la mise en œuvre dudit plan.

Pour cette année, il a été convenu entre les quatre organismes régionales, puisque la personne sélectionnée au poste n'avait aucun lien d'emploi avec les commissions scolaires du Saguenay-Lac-Saint-Jean, que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay procéderait au côté technique de l'opération d'embauche.

CONSIDÉRANT la vacance du poste d'agent(e) de soutien régional « Climat scolaire positif et bienveillant, violence et intimidation pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT le résultat de l'offre d'emploi d'agent(e) de soutien régional responsable du dossier « Climat scolaire positif et bienveillant, violence et intimidation »;

CONSIDÉRANT la tenue d'un comité de sélection le 10 octobre 2018;

CONSIDÉRANT que la personne répond aux qualifications et exigences particulières du poste visé;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de sélection;

CONSIDÉRANT que la personne sélectionnée n'a aucun lien d'emploi avec les commissions scolaires du Saguenay-Lac-Saint-Jean et que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay agit à titre de responsable du dossier pour l'année scolaire 2018-2019;

**Il est proposé par M. Jean-Claude Martel
et résolu :**

DE PROCÉDER à la nomination de M^{me} Marie-Christine Picard au poste temps plein pour une période d'un an, renouvelable, d'agente de soutien régional responsable du dossier « Climat scolaire positif et bienveillant, violence et intimidation », pour une entrée en fonction prévue le ou vers le 5 novembre 2018.

ADOPTÉE

CC-2018-428

Amendement du règlement - Le jour, l'heure et le lieu des séances du conseil des commissaires

Le 25 septembre dernier, le conseil des commissaires autorisait la secrétaire générale à entreprendre les démarches nécessaires à la modification du règlement Le jour, l'heure et le lieu des séances du conseil des commissaires.

CONSIDÉRANT la résolution CC-2018-388;

CONSIDÉRANT les modifications proposées au règlement;

CONSIDÉRANT que le projet d'amendement au règlement n'a pas été soumis au processus de consultation compte tenu des circonstances;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité exécutif;

**Il est proposé par M^{me} Diane Durand
et résolu :**

D'AMENDER le règlement Le jour, l'heure et le lieu des séances du conseil des commissaires selon les modifications proposées.

ADOPTÉE

CC-2018-429

Modification au calendrier des rencontres du conseil des commissaires

À la suite de l'amendement apporté au règlement Le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires afin qu'elles se tiennent mensuellement, il est nécessaire de revoir le calendrier des rencontres.

CONSIDÉRANT l'amendement apporté au règlement Le jour, l'heure et le lieu des séances du conseil des commissaires (CC-2018-XX);

**Il est proposé par M. Marc Larocque
et résolu :**

D'AMENDER la résolution n^o CC-2018-313 adoptant le calendrier des rencontres 2018-2019 selon l'ancien règlement;

QUE, les prochaines séances ordinaires du conseil des commissaires se tiennent :

- Le 27 novembre 2018;
- Le 11 décembre 2018;
- Le 29 janvier 2019;
- Le 26 février 2019;
- Le 26 mars 2019;

- Le 23 avril 2019;
- Le 28 mai 2019;
- Le 25 juin 2019.

ADOPTÉE

CC-2018-430

Adoption du plan d'action remanié

Le 1^{er} juin 2018, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, par arrêté ministériel, transmettait à la Commission scolaire plus d'une vingtaine de mesures correctrices sur le plan de la gouvernance et de la gestion administrative à mettre en œuvre. Suivant cela, tant du côté politique qu'administratif, les différentes instances de l'organisation se sont mobilisées afin d'identifier les moyens nécessaires à mettre en place afin de satisfaire aux exigences de l'arrêté.

Suite à la présentation de la firme Deloitte le 18 septembre dernier et au travail fait jusqu'à maintenant dans le cadre des mesures correctrices, le plan d'action se devait d'être remanié afin de tenir compte des nouveaux éléments porter à notre connaissance.

CONSIDÉRANT l'adoption, le 11 septembre 2018, du plan d'action découlant des mesures correctrices ordonnées à la Commission scolaire par arrêté ministériel;

CONSIDÉRANT la réception ainsi que la présentation du plan d'action de la firme Deloitte demandé par le ministère de l'Éducation pour le compte de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT les enseignements que la Commission scolaire peut tirer du plan d'action de la firme Deloitte en matière de saines pratiques de gestion;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de faire un arrimage de la version initiale du plan d'action de la Commission scolaire avec celui proposé par la firme Deloitte;

Il est proposé par M. Josey Lacognata et résolu :

D'ADOPTER le Plan d'action remanié en date du 30 octobre 2018.

ADOPTÉE

CC-2018-431

Adoption du Rapport mensuel - Octobre 2018

Le 1^{er} juin 2018, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, par arrêté ministériel, transmettait à la Commission scolaire plus d'une vingtaine de mesures correctrices sur le plan de la gouvernance et de la gestion administrative à mettre en œuvre et appliquer. Ce même arrêté exigeait également que la Commission scolaire fasse rapport mensuellement de l'état d'avancement de l'application des mesures correctrices ainsi que des mesures additionnelles découlant du mandat de l'accompagnatrice prolongé jusqu'au 1^{er} juin 2019. Le quatrième rapport, soit celui d'octobre 2018, est soumis au conseil.

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel transmis à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay le 1^{er} juin 2018;

CONSIDÉRANT les mesures correctrices ordonnées par ledit arrêté;

CONSIDÉRANT la répartition entre le comité de gouvernance et d'éthique, le comité de vérification ainsi que le comité ad hoc du conseil des mesures touchant le conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT l'identification du Comité de coordination des services, pour les mesures touchant la gestion administrative, comme étant le porteur du plan d'action;

CONSIDÉRANT la présentation de l'état d'avancement des travaux;

**Il est proposé par M^{me} Diane Gauthier
et résolu :**

D'ADOPTER le Rapport sur l'état d'avancement de l'application des mesures correctrices témoignant pour le mois d'octobre 2018;

D'AUTORISER la secrétaire générale à transmettre le rapport ainsi que son annexe à M. Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ainsi que copie au bureau des enquêtes de ce ministère.

ADOPTÉE

CC-2018-432
Règlement de Régie
interne de l'organisation

Dans le cadre de la mesure correctrice 1 b) de l'arrêté ministériel reçu le 1^{er} juin 2018, des travaux ont été menés afin d'élaborer la régie interne de l'organisation.

Ainsi, le projet de document est déposé pour autorisation à entreprendre le processus de consultation.

Le règlement a pour but de préciser le fonctionnement interne de la Commission scolaire. Il vient positionner les différents acteurs et instances dans leur rôle ainsi que définir les mandats de chacun attendus par le conseil des commissaires ou par la direction générale.

CONSIDÉRANT les travaux menés dans le cadre de la mesure 1 b) de l'arrêté ministériel transmis à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay le 1^{er} juin 2018;

CONSIDÉRANT la présentation du document faite à l'ensemble des commissaires;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité ad hoc;

**Il est proposé par M^{me} Diane Durand
et résolu :**

D'AUTORISER la secrétaire générale à entreprendre le processus de consultation prévu.

ADOPTÉE

CC-2018-433
Motion de félicitations

Une motion de félicitations est adressée à l'enseignante M^{me} Caroline Gauthier qui a reçu le prix Jeannette-Dalpe, reconnaissance remise par l'Association préscolaire du Québec afin de souligner la passion d'un enseignant dont l'implication a un impact positif auprès de ses élèves et de ses pairs.

CC-2018-434
Courrier reçu

Chaque membre du Conseil prend connaissance de la liste identifiant les sujets du courrier reçu à la Direction générale du 13 septembre au 17 octobre 2018.

CC-2018-435
Rapport de la présidente

Est déposé le rapport de la présidente concernant certaines représentations ou interventions faites au cours des dernières semaines :

Le 9 octobre 2018

- Rencontre du comité ad hoc du conseil des commissaires.

Le 11 octobre 2018

-
- Participation à une rencontre du Conseil des commissions scolaires de la région du Saguenay-Lac-St-Jean à Alma en compagnie de la directrice générale par intérim.

Le 15 octobre 2018

- Participation à une entrevue avec un journaliste de Radio-Canada en compagnie de la directrice générale relativement au plan d'action.

Le 16 octobre 2018

- Participation à une rencontre des vérificateurs de la société Mallette relative au rapport financier 2017-2018 en compagnie de la direction du Service des ressources financières et de la directrice générale par intérim.

Les 19 et 20 octobre 2018

- Participation au Conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) à Québec.

Le 22 octobre 2018

- Rencontre du Comité de vérification et de finances et présentation du rapport financier 2017-2018.

Le 23 octobre 2018

- Rencontre avec les nouveaux commissaires-parents en compagnie de la secrétaire générale;
- Rencontre du comité ad hoc du conseil des commissaires.

Le 24 octobre 2018

- Préparation du conseil des commissaires, en compagnie de la directrice générale par intérim, de la secrétaire générale, de la vice-présidente et de l'accompagnatrice nommée par le MEES.

CC-2018-436

Rapport de la directrice générale par intérim

Est déposé, le rapport de la directrice générale par intérim concernant certaines représentations ou interventions faites au cours des dernières semaines :

Le 9 octobre 2018

- Rencontre du comité ad hoc du conseil des commissaires.

Le 10 octobre 2018

- Rencontre de l'Association des directions générales des commissions scolaires à Québec.

Le 11 octobre 2018

- Participation à une rencontre du Conseil des commissions scolaires de la région Saguenay–Lac-Saint-Jean, à Alma.

Les 15 octobre 2018

- Participation à une entrevue avec un journaliste de Radio-Canada et M^{me} Liz S. Gagné relativement au plan d'action.

Le 16 octobre 2018

- Rencontre du Grand Chef Atikamekw, M. Constant Awashish, à l'école des Quatres-Vents.

Le 19 octobre 2018

- Participation au comité de sélection pour le poste à la direction adjointe des Services éducatifs jeunes.

Le 23 octobre 2018

- Rencontre du comité ad hoc du conseil des commissaires.

Le 24 octobre 2018

- Rencontre de préparation du conseil des commissaires du 30 octobre.

Les 25 et 26 octobre 2018

-
- Participation à la formation CAR à Québec, table qui regroupe les directions générales des commissions scolaires afin qu'ils travaillent à l'élaboration des contenus CoP (Communauté d'organisation des pratiques : pour accompagner les directions d'établissement dans leurs tâches).
 - Participation au comité Lab-école relativement au volet architectural, à Québec.

CC-2018-437

*Rapport de
représentation des
commissaires*

Aucun rapport de représentation n'est effectué.

CC-2018-438

*Comptes rendus des
comités de service et du
comité de parents*

Les membres du conseil ont l'occasion d'obtenir des informations relatives aux rencontres du Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSÉHDAA) du 29 mai, du Comité des services des ressources matérielles et informationnelles du 25 septembre et de la séance extraordinaire du 9 octobre et du Compte rendu du comité de vérification (audit) et du service des RF du 18 septembre 2018.

CC-2018-439

*Message de la
Fédération des
commissions scolaires
du Québec*

Le message de la Fédération des commissions scolaires du Québec daté de la semaine du 8 octobre 2018 a été transmis aux membres du Conseil par courrier électronique, ils ont l'occasion d'échanger sur le contenu.

CC-2018-440

Clôture de la rencontre

**Il est proposé par M^{me} France Gagné
et résolu :**

QUE la présente séance soit close, il est 21 h 26.

ADOPTÉE



La présidente



La secrétaire générale